

Délibération 2024-05

Point de l'ordre du jour : V 5.1.1.

Objet : Bilan de l'utilisation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le bilan 2024 de l'utilisation de la CVEC tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2025

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



Pièce jointe : bilan CVEC 2024.

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA – 14/03/2025 - D.2025-05

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
19/03/2025

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
le : 18/03/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

Bilan d'utilisation de la CVEC 2024

Bilan des dépenses financées par la contribution de la vie étudiante et de campus - CVEC 2024

Produits 2024	126 547 €
CVEC - 2023-2024 versement janvier	70 785 €
CVEC - 2024-2025 versement juillet	55 762 €

Dépenses 2024	126 547 €	
1 - Amélioration de l'accueil des étudiants	33 512 €	26%
Logement	11 486 €	
Intégration vie de campus (dont subventions)	14 500 €	
Rentrée	7 526 €	
2 - Culture	31 609 €	25%
Subventions aux associations	31 609 €	
3 - Santé et prévention	31 660 €	25%
Formation et sensibilisation	6 841 €	
Psychologue	8 819 €	
Médecine de prévention	16 000 €	
4 - Sport	19 765 €	16%
Activités sportives	9 041 €	
Subventions aux associations	7 665 €	
Matériel	3 059 €	
5 - Action sociale	10 000 €	8%

Objet de la note : Note relative au bilan d'utilisation de la CVEC 2024

Dépenses 2024	126 547 €	
1 - Amélioration de l'accueil des étudiants	33 512 €	26%
Logement	11 486 €	
Intégration vie de campus (dont subventions)	14 500 €	
Rentrée	7 526 €	
2 - Culture	31 609 €	25%
Subventions aux associations	31 609 €	
3 - Santé et prévention	31 660 €	25%
Formation et sensibilisation	6 841 €	
Psychologue	8 819 €	
Médecine de prévention	16 000 €	
4 - Sport	19 765 €	16%
Activités sportives	9 041 €	
Subventions aux associations	7 665 €	
Matériel	3 059 €	
5 - Action sociale	10 000 €	8%

Compléments pour les dépenses par axe :

1. Accueil

- a) **Logement** : recrutement de deux vacataires pour la campagne de juin à septembre et pendant la fermeture de l'Ecole. Fluidification du traitement des demandes et amélioration du suivi des étudiants.
- b) **Intégration et vie de campus** : soutien au bureau des élèves
- c) **Financement des actions de rentrée** : Préambule, forum des associations, contribution aux supports de rentrée (Guide, 5 bonnes raisons)

2. Culture

Soutien au fonctionnement et aux projets des associations étudiantes avec par exemple :

- Evènements : Festival des sens de l'art
- Fonctionnement du bureau des arts qui a développé ses activités depuis sa création en dehors du BDE.
- Financement des projets des associations et clubs : achat d'instruments de musique

3. Santé et prévention

- Formations VSS des responsables d'associations et formation à l'hygiène alimentaire pour les étudiants responsables de la cuisine de la Kokarde
- Sensibilisation VSS des primo-entrants à la rentrée

4. Sport

- Financement d'enseignants vacataires
- Financement des projets des associations : événements, compétitions, acquisition de matériel
- Achat de matériel pour le bureau des sports lié à l'usage du COUM

5. Action sociale : Financement de la commission d'action sociale étudiante (CASE)